

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°84/2016**

**OBJET : PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE SCHWARTZ**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 19

# SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 26 février 2015, il avait soumis cette demande d'acquisition au conseil.

Il s'agit d'un très beau domaine de 40 987 m<sup>2</sup> cadastré section AL n°77,78, situé à proximité du vieux village, facilement accessible, dominant avec une vue mer et orienté au sud.

Ce terrain est classé en trois zones distinctes au PLU approuvé le 4 février 2016 (mis en révision du 31/03/16) :

- Une emprise en zone N à proximité de la RD3 pour une superficie de 1832 m<sup>2</sup>, concernée par un emplacement réservé pour la création d'un parking
- Une emprise sur la partie haute du terrain sur laquelle est édifée une maison du début 20<sup>ème</sup> à usage d'habitation dont l'intérieur est entièrement à rénover. Un permis de construire a été déposé en 2014 par le vendeur pour extension de la maison existante et création d'une piscine soit au total 557,82 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Elle est classée en zone UDb : quartier d'habitat individuel diffus avec configuration parcellaire de 2000 m<sup>2</sup>- emprise de construction au sol à 10% et hauteur maximale des bâtiments à 7 m) pour une superficie de 7215 m<sup>2</sup> dont une partie en espace verts protégés
- Une emprise de 31 940 m<sup>2</sup> complantée d'environ 400 oliviers sur la partie basse du terrain classé en zone Agricole à vocation oléicole.

Cet ensemble présente un intérêt car il offre de nombreuses possibilités : le bâti pour son extension possible, la zone N qui pourrait accueillir un parking, la zone agricole pour une activité agricole.

**Le nouveau contexte conduisant à étudier à nouveau cette acquisition :**

- Ce terrain agricole permettrait de réaliser la production pour notre cantine,
- Les frais supplémentaires de remise en état de l'habitation, peuvent s'envisager dans le cadre du projet de pépinière agricole avec la CASA,
- Le propriétaire peut envisager une vente à terme en plusieurs années.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la négociation en vue de de l'acquisition aux meilleures conditions financières de tout ou partie de ladite propriété.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

